

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 146

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 1ER QUATER

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots : « à l'article L. 230-10 »,

les mots :

« aux articles L. 230-12 à L. 230-24 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.